

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 67 (1970)
Heft: 11

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

NOTRE JOURNAL

Pour différents motifs, la désignation du nouveau rédacteur n'a pas encore pu intervenir.

Sollicité par le Comité central de la Romande de continuer d'assurer la rédaction de notre journal jusqu'à l'assemblée des délégués du printemps 1971, le soussigné recevra comme précédemment toutes les correspondances relatives à la rédaction.

Soyez nombreux chers lecteurs, à adresser vos envois jusqu'au 15 de chaque mois à 3, Pillichody, 2400 Le Locle. Merci.

G. Matthey.

APIMONDIA

Le 23^e Congrès international d'apiculture aura lieu à Moscou du 27 août au 2 septembre 1971.

Dans un prochain numéro de notre journal, nous donnerons le détail des manifestations dès que nous serons en possession du programme définitif.

Nos collègues de France organiseront des voyages et nous autres petits Suisses en feront probablement de même. Des voyages touristiques en URSS sont envisagés. Il est peut-être déjà temps d'y songer.

Réd.

Liste des conférenciers de la Romande

On désire de nouvelles inscriptions avant de faire paraître la liste. Que tous ceux qui ont les connaissances nécessaires veuillent bien s'annoncer à la rédaction. Merci.

CONCOURS DE RUCHERS 1970 - ORGANISATION

Suivant l'article 6 du règlement, l'assemblée des délégués de 1969 avait désigné, par tirage au sort, pour l'année 1970, la troisième circonscription qui est formée des trois sections : Vallée de Joux, Orbe et Grandson - Pied du Jura.

Le jury est composé de M. André Jacquier, Les Marécottes,

président, membre du comité de la SAR ; de M. Théo Ruckstuhl, Saint-Cergue, secrétaire, désigné par l'AD et de M. Roger Dutoit, Sermuz-sur-Yverdon, désigné par les sections concernées.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Nous avons reçu 7 inscriptions de la section Grandson - Pied du Jura, 4 d'Orbe mais aucune, malgré plusieurs rappels, de la petite section Vallée de Joux. Ces chiffres bien modestes sont néanmoins réjouissants quand on sait que le long hiver et le printemps qui tardait à venir se sont joints pour arrêter les hésitants à s'inscrire. Nous avions dû ajourner de plusieurs semaines la date d'inscription. Nous félicitons tous ceux qui malgré l'inclémence du temps se sont inscrits et nous pensons qu'ils ne l'ont pas regretté.

Partout le jury fut accueilli avec courtoisie. Il se plaît à relever qu'il a rencontré chez chacun une évidente bonne volonté, voire même de l'enthousiasme et il a pu effectuer son travail conformément au règlement dans une atmosphère qui le rendait agréable. Il retient de ces contacts la meilleure des impressions et il se réjouit à la pensée que l'apiculture a pris dans cette belle région vaudoise un développement qui permet tous les espoirs.

Les considérations élogieuses ou critiques exposées dans les rapports particuliers relèvent ce qu'on peut souhaiter trouver dans un rucher ou ce qui peut être amélioré, et les chiffres de pointage parlent leur clair langage.

Depuis que la circonscription est désignée une année à l'avance, il nous semble que le nombre de concurrents devrait être plus grand et la préparation plus soignée. Un concours de ruchers ne s'improvise pas si facilement. Pour en assurer le succès une persévérance et une volonté tenaces sont nécessaires ainsi que la collaboration des comités de sections, conseillers apicoles et inspecteurs avec ceux qui désirent affronter le jury : un jury toujours bienveillant qui a pris pour principes : encourager et conseiller.

Qu'il nous soit permis de recommander aux sections formant la deuxième circonscription comprenant les sections de Lausanne, Morges, Gros-de-Vaud et Cossonay désignée pour le concours de 1971 de préparer théoriquement durant l'hiver sous forme de causeries au sein des sections et pratiquement au rucher du candidat au concours. Ce faisant, une préparation sérieuse est assurée, l'intérêt grandirait avec la confiance et les sections seraient heureuses du succès de leurs membres concurrents.

Nous avons le plaisir de remercier M. Steiger, président de

section qui a accompagné le jury durant une journée et qui a bien voulu remplacer durant quelques heures M. Dutoit retenu pour affaires professionnelles.

J'adresse aussi avec plaisir ma reconnaissance à mes deux collègues devenus des amis, pour leur gentillesse et leur unité de vue dans la tâche commune qui nous était confiée.

Une remarque pour terminer. Nous nous excusons de la brièveté des rapports général et particulier, que d'aucuns trouveront peut-être trop style télégraphique. Nous avons cherché à être le plus court possible pour ne pas encombrer les pages de notre journal.

*A. Jacquier,
président du jury.*

CONCOURS DE RUCHERS 1970

Troisième circonscription comprenant les sections : Vallée de Joux, Orbe, Grandson - Pied du Jura.

Palmarès

Orbe :

Martignier Paul	Vaulion	médaille d'argent	125 points
Setz Adolphe	Chavornay	médaille d'or	96 points
Burnand Paul	Orbe	médaille d'argent	84 points
Martin Robert	Montcherand	médaille d'argent	83 points

Grandson - Pied du Jura

Gander Serge	Yverdon	médaille d'or	138 points
Bissat André	L'Auberson	médaille d'or	95 points
M ^{me} Maire Marguerite	Fiez	médaille d'or	94 points
Jaccard Raymond	Sainte-Croix	médaille d'or	92 points
Margot Georges	Yverdon	médaille d'or	91 points
Rose Lucien	Pomy	médaille d'or	91 points
Chevalley Ali	Pomy	médaille de bronze	75 points

Vallée de Joux : aucun concurrent.

Au nom du jury :

Le président :
A. Jacquier

RAPPORTS DU CONCOURS DE RUCHERS EN 1970

Section d'Orbe

Martignier Paul, contrôleur, Vaulion Les Planches, alt. 900 m.
1 rucher, Les Planches, 8 essaims D.B., 1 élevage, 1 nucléi.
1 rucher, Orny, 25 ruches D.B., alt. 480 m. 1 rucher, Cronay,
15 ruches D. B., 8 ruches D.B., 2 essaims.

Les ruchers sont présentés dans l'aspect de tous les jours, matériel, ruches usagées et neuves, cadres également, populations bonnes, reines de Bonatchesse fortes, sélectionne sur cette souche et nous présente un élevage de 15 cellules et au deuxième passage les ruchettes de fécondation avec jeunes reines en ponte.

Pour une exploitation si conséquente, les annotations et la comptabilité devraient figurer sur des livres. Apiculteur connaissant parfaitement son métier, mais également surchargé de travail, et ne vouant pas assez de temps à ses abeilles.

Matériel excellent et conséquent à l'exploitation.

Médaille d'argent : 8 8 8 8 9 9 9 6 6 10 10 10 6 9 9 = 125 points.

Setz Adolphe, chauffeur, Chavornay, Le Vieux-Moulin.

1 pavillon Burki, 12 ruches ; 1 rucher past., 7 ruches D.B.,
2 Burki, balance.

L'apiculteur présente son rucher en parfait état d'ordre et de propreté pour le concours. Populations fortes et douces, récolte très bonne et matériel présenté de façon impeccable. Apiculteur avisé et ayant du métier, connaissances bonnes malgré la difficulté de parler le français, suit également tous les cours et renouvelle ses reines par sélection. Le jury a le plaisir de lui adresser ses vives félicitations.

Médaille d'or : 10 10 10 9 9 9 10 10 9 10 = 96 points.

Burnand Paul, menuisier, Orbe, alt. 495 m.

1 rucher past. D.B., 10 ruches, balance. Ruches sur base en une seule rangée de bonne présentation. Accès par chemin de campagne et sentier.

Jeune apiculteur à encourager, construisant son matériel de façon impeccable et donnant ses moments de loisirs à son rucher, annotations et comptabilité à parfaire, connaissances assez bonnes mais à parfaire par la lecture.

Médaille d'argent : 9 10 9 9 9 9 6 10 5 8 = 84 points.

Martin Robert, forestier, Montcherand.

1 rucher past., 5 ruches, fond du verger, D.B. 1 rucher past.,
13 ruches, derrière le temple.

Rucher présenté dans son aspect normal, le candidat ayant des fonctions qui ne lui laissent que peu de temps pour s'occuper de son rucher. Région favorable à l'apiculture et ne pouvons qu'encourager le candidat pour améliorer son exploitation et ses connaissances. Bonnes populations et matériel bon.

Médaille d'argent : 9 8 9 9 9 8 9 9 5 8 = 83 points.

Section Grandson - Pied du Jura

Gander Serge, gendarme, Yverdon, « Les Bruyères », Fontainezier, alt. 850 m.

Rucher past., 31 ruches D.B.

Rucher en gradins avec balance et abreuvoir, pavillon avec matériel et accessoires, en parfait état d'entretien, vue dominant la vallée et le lac, abrité du vent par la forêt, lors de notre deuxième visite miellée de sapins.

Apiculteur présentant son rucher dans de bonnes conditions, colonies ayant souffert d'un printemps tardif, mais présentant une belle activité lors de la première visite vu l'altitude. Connaissances théoriques bonnes, mais à parfaire vu l'importance du rucher.

Médaille d'or : 10 10 9 8 8 9 9 9 9 10 10 10 9 9 9 = 138 points.

Bissat André, employé d'usine, L'Auberson, alt. 1109 m.

Rucher situé à côté de la maison et au grenier. 14 ruches D.B. en pastorale, 1^{re} visite ; 5 essaims au grenier, 2^e visite.

Rucher en pastorale de présentation excellente, ordre et protégé, protégé par une haie de sapins, abreuvoir et balance.

Aménage un rucher à l'intérieur de la maison, sous le toit, avec sortie en façade, manque un peu de hauteur pour les trous de vol. Matériel impeccable. Apiculteur avisé et chercheur, possédant un atelier très bien équipé lui permettant la fabrication et la recherche dans l'amélioration de son exploitation. Inventeur d'une cage à reine. Pratique et travail excellents.

Félicitations du jury.

Médaille d'or : 10 10 10 9 9 9 10 10 9 9 = 95 points.

(Voir cliché page 284.)

Mme Maire Marguerite, institutrice, Fiez.

Pavillons suisses, 24 ruches D.B., 1 ruche extérieure.

Apicultrice méritante ayant repris le rucher de feu son mari, exploitation assez importante pour une dame et pourtant nous trouvons un rucher de belle présentation où le matériel est en parfait état. Un cérificateur sur roulettes permet son déplacement aisément, matériel d'élevage important pour l'exploitation, rucher

présenté dans des conditions idéales, également à la montagne.

M^{me} Maire a suivi également tous les cours de perfectionnement et groupe d'élevage, de ce fait elle a répondu avec connaissance aux questions posées. Que dire d'un rucher où l'apicultrice met sa foi et son amour pour ses chères avettes ?

Félicitations du jury.

Médaille d'or : 10 10 10 9 9 9 9 10 9 9 = 94 points.

Jaccard Raymond, employé S.I., Sainte-Croix, alt. 950 m., Les Verrières.

1 pavillon avec ruche D.B. en construction, 3 ruches occupées ; 1 rucher past. avec 12 ruches et 3 nucléis.

Rucher extérieur en plusieurs gradins, aspect général très bien, mais envol gêné un peu par des arbresseaux.

Jeune apiculteur aimant la perfection et construit lui-même son pavillon, matériel et outillage parfaits, rucher en plein essor qu'il fera bon revoir dans une année, là également, suit les cours et fait de l'apiculture moderne et nous ne pouvons que l'encourager vivement.

Médaille d'or : 8 10 10 9 9 9 10 10 9 8 = 92 points.

Margot Georges, employé C.F.F., Ependes.

Rucher sis à Ependes : 6 ruches D.B., 1 nucléi.

Rucher en bordure de haie et du verger, accès depuis la maison, par sentier, orientation bonne et entourage propre.

Jeune apiculteur ayant suivi les cours donnés par les conseillers et cours d'élevage par groupe. Mène son rucher avec prudence et ceci selon ses possibilités financières et professionnelles, manque encore un peu de maîtrise dans son travail, mais très consciencieux.

Médaille d'or : 8 10 10 9 9 10 9 10 8 8 = 91 points.

Rose Lucien, employé C.F.F., Pomy, alt. 500 m.

Pomy : 1 rucher, 6 ruches D.B. ; 1 essaim D.B. ; 3 ruches Burki. Cuarny : 12 ruches Burki ; 1 ruche en paille.

Apiculteur cherchant à faire connaître autour de lui le mystère des abeilles et encourage la promotion apicole dans les écoles. Possède une documentation complète pour l'apiculture. Aussi, le jury ne peut que féliciter le candidat pour son initiative et sa section trouvera un membre de valeur pour son comité. Suit également les cours donnés par les conseillers apicoles et du groupe d'élevage. Matériel en bon état, colonies un peu essaimeuses, ne pas trop stimuler au printemps.

Médaille d'or : 8 9 9 9 9 10 9 10 9 9 = 91 points.

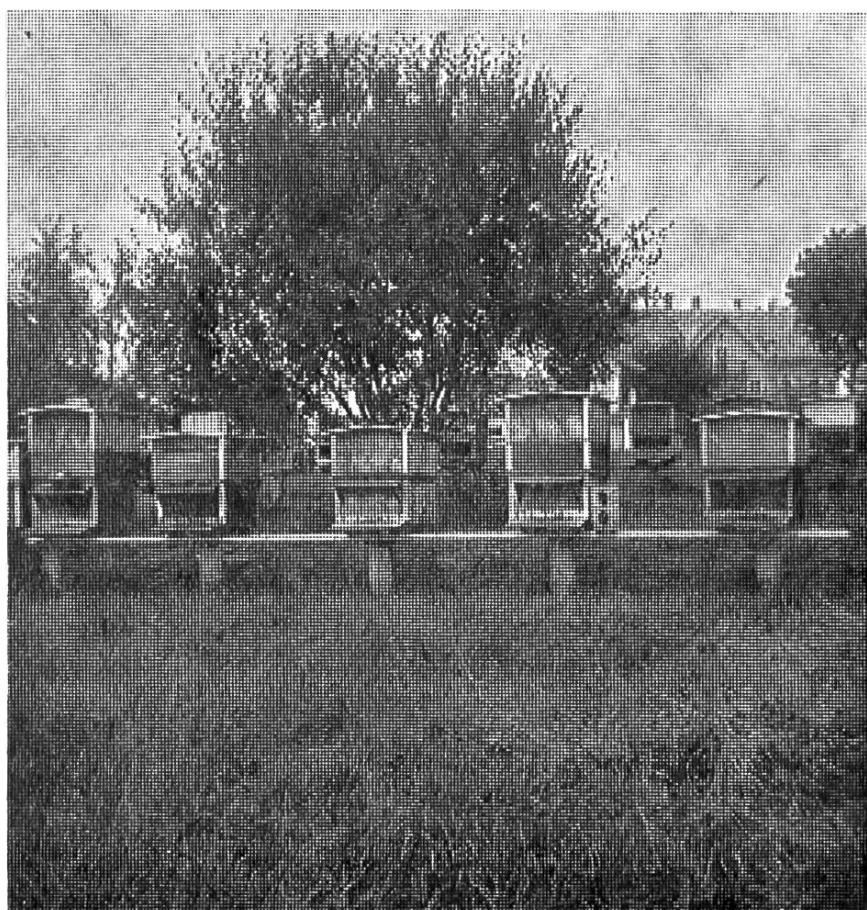
*Chevalley Ali, Pomy, alt. 500 m.
1 rucher past. D.B., 20 ruches, 4 essaims.*

Apiculteur présentant son rucher dans l'état de tous les jours, connaissant parfaitement son métier mais, atteint dans sa santé, ne peut présenter un rucher qui mériterait un peu de renouveau. Annotations et comptabilité font également défaut. Le jury tient à remercier ce candidat pour sa participation au concours et lui souhaite encore bien des joies auprès de ses avettes.

Médaille de bronze : 9 7 7 7 8 8 9 8 5 7 = 75 points.

Les onze rapports portent les signatures suivantes :

Le jury (le président) : *A. Jacquier* Le secrétaire : *Th. Ruckstuhl* Le membre : *Dutoit*



*Le rucher
de
M. André
Bissat
à L'Auberson*

Maladies des abeilles en septembre 1970

Acariose

Canton/district	Localité	Cas	Canton/district	Localité	Cas
Berne			Zurich		
Biénné			Horgen		
Delémont	Rebeuvelier	1	Hütten		1

Loque américaine

			<i>Tessin</i>		
<i>Argovie</i>			Solduno	Muralto	1
Aarau	Suhr	1	Manno	Riasca	1
VA Muri	Beinwil/Freiamt	1	Valle Maggia	Caverigno	1
<i>Bâle-Campagne</i>			<i>Thurgovie</i>		
VA Sissach	Zunzgen	1	Steckborn	Gündelhart	2
VA Waldenburg	Bretzwil	1	<i>Zurich</i>	VA AndelfingerBerg a.I.	1
<i>Berne</i>				Gräslikon	1
Saanen	Gsteig	1	<i>Zoug</i>	Neuheim	1
	Lauenen	1			
Signau	Kröschchenbrunnen, Gem.	1	<i>Fribourg</i>	Grandsvaz	1
	Trub	1	VA Broye	Cournillens	1
Moutier	Monible	1	VA Lac	Villarepos	1
VA Porrentruy	Boncourt	1	VA	Autafond	2
VA	Bonfol	1	Sarine	Bossonnens	1
	Buix	1	Veveyse		
<i>Grisons</i>			<i>Genève</i>	Le Lignon	2
Moesa	Grono	1	Rive droite	Meyrin	1
	Lostallo	1		Satigny	1
	Mesocco	1	<i>Neuchâtel</i>	Le Locle	
	S. Vittore	3		au Quartier, Chaux-du-Milieu «La Caroline» s/Les Bren.	1
<i>Lucerne</i>					
VA Entlebuch	Escholzmatt	1	<i>Valais</i>	Baar	1
VA Lucerne	Buchrain	1	Conthey		
VA	Ebikon	1	<i>Vaud</i>		
VA	Littau	1	Aigle	Le Sépey	1
VA Willisau	Ebersecken	1	Malvaglia	Pully	1
VA	Fischbach	1	Chiesa	Corsy/La Conver. s/Lutry	1
<i>Soleure</i>			Calpiogna	Savigny	1
Gösgen	Winznau	1	Faido	Brenles	1
<i>Tessin</i>			Ascona	Sarzens	2
Bellinzona	Gudo	2	Locarno	Charmont	1
	Cadenazzo	1	Riazzino		
<i>Blenio</i>	Aquila	1			
VA Leventina	Malvaglia	2			
Leventina	Calpiogna	1			
Locarno	Faido	2			
	Ascona	1			
	Locarno	1			
	Riazzino	1			

Loque européenne

<i>Schaffhouse</i>			<i>Fribourg</i>		
Schaffhouse	Bargen	1	Broye	Russy	1
<i>Zurich</i>					
Horgen	Hütten	1			

Section apicole de Liebefeld.

LA COMPTABILITÉ APICOLE

Ce titre fera peut-être sourire un bon nombre d'apiculteurs amateurs peu soucieux de la rentabilité du rucher. Il existe bel et bien encore des propriétaires d'abeilles pour lesquels le résultat financier du rucher n'est jamais exactement établi. On a des abeilles par tradition, le rucher se transmettant souvent de père en fils. On est apiculteur aussi pour avoir un sain et intéressant dérivatif à la profession, aux diverses occupations journalières. C'est le hobby préféré de ceux qui ne craignent pas les piqûres et qui les supportent. Pour certains apiculteurs enfin, ne possédant qu'un nombre restreint de colonies, on ne veut pas se compliquer la vie avec l'établissement de comptes qui en réalité ne changent rien

à la situation. On simplifie. On se contentera peut-être de noter les principales dépenses ou recettes et c'est terminé. On ne voit pas la nécessité d'établir une comptabilité peut-être aussi parce que les connaissances en la matière font défaut.

Dernièrement, il nous a été suggéré de donner si possible un aperçu de ce sujet de comptabilité apicole, dans notre journal. Il faut donc admettre que la question est d'actualité et qu'elle est susceptible d'intéresser et d'aider dans une certaine mesure, des collègues désirant connaître aussi exactement que possible, le résultat financier de leur exploitation apicole.

Si bon nombre d'apiculteurs ne voient pas, pour différents motifs, la nécessité d'établir une comptabilité, d'autres, par contre, ayant investi des sommes importantes, doivent normalement connaître leur situation, année après année. Dans tout ce que nous entreprenons, nous devons pouvoir faire le point afin d'orienter notre travail, nos efforts, dans la direction qui s'impose.

Donner des explications sur l'établissement de comptabilités n'est certes pas chose aisée, mais nous chercherons par ces quelques lignes, à être compris de chacun.

Il existe comme on le sait déjà, plusieurs systèmes de comptabilité. Nous citerons seulement deux méthodes principales de comptabilité : 1. **La comptabilité simple** qui consiste en un enregistrement chronologique des recettes et des dépenses sur un livre unique. 2. **La comptabilité en partie double** qui consiste en un enregistrement de deux écritures égales portées au débit d'un compte qui reçoit et au crédit d'un compte qui fournit.

La comptabilité dite simple est certainement la plus en usage dans nos exploitations apicoles car, comme son nom l'indique, elle est plus facilement à la portée de chacun. L'apiculteur qui, régulièrement, inscrit ses dépenses et ses recettes, possède déjà en fin d'exercice, un aperçu sommaire de la situation. Mais la seule différence établie entre les dépenses et les recettes courantes, ne lui donne malgré tout pas le reflet exact de la situation. Il manque à cette dernière certaines données relatives, par exemple, aux différences dans les stocks en miel, sucre, cire, boîtes, bocaux, etc., de même que l'effectif du cheptel vif. Il peut y avoir des dettes à payer et des créances à encaisser. Il peut également y avoir du miel donné aux amis ou prélevé pour le ménage ou investissement, par exemple, du sucre, du pétrole, de la benzine, des produits de nettoyage fournis par le ménage. Tous ces facteurs entrent en ligne de compte pour établir la rentabilité du rucher extraite d'une comptabilité aussi exacte que possible.

Ceci nous amène à dire que celui qui possède une exploitation d'une certaine importance et désire en connaître le résultat financier, aura avantage à établir la comptabilité en partie double,

susceptible de lui donner toutes les indications désirables. Il profitera de la morte saison pour s'organiser puisqu'il est admis de façon générale que la saison apicole débute le 1^{er} avril pour se terminer le 31 mars de l'année suivante. Il importe donc de préparer déjà, pour ceux que la chose intéresse, cette comptabilité en partie double pour 1971.

Comment la préparer ? En commençant par dresser un inventaire. Il faut connaître exactement tout le composant de l'exploitation au 1^{er} avril 1971 (rucher, ruches, cheptel vif, sucre, cire, miel, outillage, etc.). L'apiculteur peut établir cet inventaire en réservant une page de son cahier à chaque objet, ou alors une fiche s'il admet ce service très pratique des fiches. Exemples de fiches ou de cahier :

Compte du miel				Compte de chèque ou de caisse			
Date	Libellé	Doit	Avoir	Date	Libellé	Doit	Avoir
I.IV.71	En stock 100 kg	1000.—		1.IV.71	Avoir s/cpte	570.—	

Cet inventaire, s'il se compose d'objets neufs sera calculé au prix d'achat. Ce qui a été construit ou établi par l'apiculteur, sera calculé au prix de revient. Il y a lieu, pour tout ce qui est en usage depuis un certain nombre d'années, de tenir compte d'un amortissement variant selon la durée de l'objet. C'est à l'apiculteur à estimer chaque année la durée de l'objet suivant son état et à en fixer l'amortissement, jusqu'à extinction de sa valeur. Suivant l'usure et le maintien de la chose, un délai de 10, 20, 30 ans (plus ou moins) peut entrer en ligne de compte pour les amortissements.

Le prix de Fr. 7500.— (par exemple) pour un rucher en exploitation depuis 6 ans, sera abaissé à Fr. 6000.— en admettant une durée moyenne de 30 ans. Amortissement annuel = Fr. 7500.— : 30 = Fr. 250.— × 6 ans = Fr. 1500.— à déduire de Fr. 7500.— = Fr. 6000.—.

Pour l'estimation des cadres en réserve par exemple, il faut compter une rapide dévaluation de ces derniers et pour ceux destinés à la fonte, force est de constater que les frais d'envoi absorbent la majeure partie de leur valeur. En conséquence, il faut une évaluation très prudente de ces articles à valeur fortement réduite.

Le total de l'inventaire constituera ainsi une partie de l'**actif du bilan** auquel s'ajoute l'avoir en caisse ou sur compte de chèques, de même que les créances, miel, reines, ruches, etc., articles livrés

mais pas encore payés. Le **passif du bilan** sera formé des dettes de l'apiculteur pour sucre, boîtes, bocaux, etc., non encore payés, éventuellement intérêts de la dette, etc., ainsi que du poste capital pour établir la balance, poste lui indiquant ce qu'il possède à l'actif moins la déduction des dettes éventuelles. Avec ces données, il possède une pièce lui permettant de voir sa situation réelle au début d'une nouvelle année apicole.

Au fur et à mesure des obligations que réclame l'exploitation, il tiendra à jour le **journal** qui sera aussi un cahier ou des feuilles destinés à enregistrer les recettes et les dépenses. Les librairies, papeteries en possèdent un choix varié où l'apiculteur peut trouver ce qu'il désire. Un exemple entre tous susceptible d'être modifié:

Journal

Date	Libellé	Caisse	Compte de ch		Miel	Sucre	
		D	A	D	A	D	A
1.VII	Vente 5 kg miel à Fr. 10.—	50.—			170.—*	50.—	
		Matériel		Reines		Frais généraux	
15.VIII	Paiement facture Bassin pour matériel	D	A	D	A	D	A
		170.-*					

Si toutes les rubriques sont soigneusement remplies en tenant compte du principe qu'au compte qui reçoit, l'inscription figurera au doigt de ce compte et qu'au compte qui fournit, elle figurera à l'avoir, il sera aisément de reporter en fin d'exercice, les totaux des données figurant au journal sur les différents comptes respectifs du cahier ou des fiches selon le système utilisé. Un compte de pertes et profits, comme du reste dans chaque comptabilité, permettra de recevoir, au boulement de ces différents comptes, les pertes et les profits de l'exercice en général.

Il y aurait encore dans la diversité des postes composant une comptabilité apicole, de nombreux renseignements à donner pour être très complet. Cette comptabilité devrait également tenir compte des heures de travail, du temps pour se rendre au rucher, pour effectuer des transports ainsi que de la dépense qu'occasionne l'usage d'un véhicule. C'est à l'apiculteur que le soin est laissé, en tenant compte des circonstances personnelles, d'établir le montant de ces dépenses qui sont très variables d'une exploitation à une autre. Dans ce domaine, il se verra dans l'obligation d'en attribuer une bonne part au dilettantisme, pour se contenter de normes très modiques pour sa comptabilité.

Ajoutons enfin que le caissier M. Merminod, à Payerne, tient à la disposition des apiculteurs, des formules pour l'établissement d'une comptabilité rationnelle et que le bouclément de cette comptabilité peut intervenir sur demande, par les soins du Secrétariat des paysans à Brougg.

Puissent ces indications un peu sommaires être néanmoins utiles à tous ceux qui désirent établir une comptabilité. Cette dernière peut aussi aider à justifier une situation lors des déclarations d'impôt. A ceux qui un jour ou l'autre prendront part au concours des ruchers organisé par la Romande, l'établissement d'une comptabilité leur permettra d'ajouter de précieuses unités à l'échelle des points.

G. Matthey.

LE CULTE DU SOUVENIR

L'anniversaire du centenaire de la naissance d'Edmond Alphandery, le 26 novembre 1870, sera commémoré par un numéro spécial de la « Gazette apicole » retraçant la vie et l'œuvre d'un homme dont le nom reste associé aux tout premiers débuts de l'apiculture mobiliste en France.

On doit à ce chercheur modeste et d'une extrême simplicité de nombreux travaux sur la vie des abeilles et les techniques apicoles, notamment, après de nombreux ouvrages, un magistral « Traité complet d'Apiculture ». Au moment de sa mort Edmond Alphandery venait de mettre le point final à une « Encyclopédie apicole » en 5 tomes qui suffirait, à elle seule, à sauver son nom de l'oubli.

C'est dans son rucher d'expériences de Montfavet, que fut tourné le premier film sur les abeilles réalisé dans le monde. Grâce à lui, les abeilles restent associées aux premiers vagissements du cinéma, à une époque, où, bien entendu, n'existaient pas encore de salles de projection.

Quelques années avant : le 1^{er} janvier 1900, Edmond Alphandery avait fondé la « Gazette apicole ».

Nous nous joignons à l'hommage que rendent à sa mémoire les fils de ce pionnier.

RÉD. *Nos lecteurs seront heureux de pouvoir obtenir à notre bibliothèque à Fribourg, les deux principaux ouvrages mentionnés ci-dessus pour agrémenter leurs soirées d'hiver.*

Le « Traité complet d'Apiculture », Paris 1931, figure au N° 012 du catalogue et « L'Encyclopédie apicole » au N° 925.